

Amendement au projet de loi contre la maltraitance : le Réseau FADOQ satisfait, mais...

MONTREAL, le 6 avril 2017 – Le gouvernement du Québec améliore nettement son projet de loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés en instaurant la dénonciation obligatoire dans le cas des résidents de CHSLD, des personnes en tutelle ou en curatelle, et de celles pour qui un mandat de protection a été homologué.

L'amendement au projet de loi 115 déposé aujourd'hui par la ministre responsable des Aînés, Francine Charbonneau, est bien accueilli par le Réseau FADOQ, qui réclame depuis toujours la dénonciation obligatoire.

« Cette mesure constitue un pas important vers la fin de l'omerta qui sévit dans les milieux de la santé et des services sociaux. Pour nous, quand il est question de violence ou de maltraitance, c'est tolérance zéro », commente le président du Réseau FADOQ, Maurice Dupont.

Aucune sanction pour les contrevenants

Le Réseau demeure toutefois perplexe face au fait qu'aucune sanction n'est prévue pour ceux qui ne respecteraient pas cette obligation de divulgation.

« Nous encourageons le gouvernement à nommer un organe indépendant pour s'assurer que cette future loi s'avère efficace en dépit de l'absence de sanctions », précise M. Dupont.

Le Réseau continuera à surveiller le déploiement du projet de loi 115. Il offre sa pleine collaboration aux instances gouvernementales afin de travailler à ce que les personnes âgées bénéficient des retombées positives de ce projet de société qui vise à contrer la maltraitance.

Avec plus de 490 000 membres, le Réseau FADOQ est le plus important organisme d'aînés au Canada. Sa mission est de rassembler et représenter les personnes de 50 ans et plus pour les aider à maintenir et améliorer leur qualité de vie. Le Réseau défend et fait la promotion de leurs droits et valorise leur apport à la société. Il leur offre plusieurs programmes, services et activités, ainsi qu'une gamme de loisirs pour les inciter à demeurer actifs physiquement et intellectuellement.

— 30 —

Source et informations :

Caroline Bouchard
Conseillère Affaires publiques
Réseau FADOQ
514 252-3017
caroline.bouchard@fadoq.ca

Bernard Blanchard
Conseiller Communications
Réseau FADOQ
514 252-3017, poste 3417
bernard.blanchard@fadoq.ca